ARRETE

portant déclaration d'utilité publique des travaux de restauration de la digue et des ouvrages hydrauliques du barrage de l'étang de Grand Rue sur le territoire des communes de BRETEAU et OUZOUER-SUR-TREZEE

ANNEXE 1 PLAN GENERAL DES TRAVAUX

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date de ce jour. ORLEANS, le 25 mars 2024 La préfète, pour la préfète et par délégation, le secrétaire général, signé : Stéphane COSTAGLIOLI